

PROCES-VERBAL de la
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 à 18 h30

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, Mme Marthe Fadli, Mme, M. Gérard Debroas, M. Claude Jean, M. Michel Borde, M. Pierre Chemin, M. Marc Jean, Mme Martine Ponsat, Mme Magali Brazard , Mme Hélène Bellande, Mme Térésa Mazzolini Jean-Louis Malbec étaient présents.

Absents excusés :

Mme Lydi Gulini avait donné pouvoir à Mme Gisèle Bonnelly

Mme Sabine Gatini donné pouvoir à M. André Bonhomme

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2017 est approuvé, Claude Jean s'abstient étant absent le 19 juin.

1/PRESENTATION RAPPORT ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN DU GARRY

Suite l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 juin et le 10 juillet concernait le déplacement du chemin du Garry, le commissaire enquêteur M. Michel CARLIN a rendu son rapport. Il émet un avis favorable. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cet échange puisqu'il n'affecte que 20 mètres du chemin et permet une certaine tranquillité pour les riverains. Mme Moulin et M. Nizard cèdent à Roussillon 510 M2 à la Commune et la commune de Roussillon cède 439 m2 à Mme Moulin et M. Nizard.

2/CREATION POSTE ADJOINT DU PATRIMOINE 1ERE CLASSE A COMPTER DU 01/10/2017

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à compter du 01 octobre 2017 et la suppression du poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe au 30 septembre 2017.

3/ DELEGATION SPECIALE POUR UN CONSEILLER MUNICIPAL

Afin de tenir compte du travail effectué pour la commune par M. Michel Borde autant pour la gestion de l'intendance des festivités ou du service technique, les conseillers approuvent par 14 pour et 1 abstention le versement d'une indemnité mensuelle à compter du 01 octobre 2017.

4/MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN.

Conformément aux articles L 5211-17 du code général des collectivités territoriale le conseil municipal doit se prononcer sur la modification des statuts du syndicat d'électrification vauclusien qui concerne des compétences optionnelles sur l'éclairage public. Mme le Maire rappelle son opposition en 2012 sur la création de ce syndicat qui a entraîné la suppression des petits syndicats qui fonctionnaient très bien depuis plus de 60 ans. De nouveau le syndicat souhaite modifier les statuts pour prendre la compétence éclairage public au détriment de l'autonomie des communes. M. Claude Jean souhaite que la commune garde son indépendance. Un débat s'engage. A l'issue à unanimité les conseillers municipaux refusent la modification des statuts du Syndicat l'Electrification Vauclusien.

5/APPROBATON DE LA COMMISSION LOCALE L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 10 JUILLET 2017 DE LA CCPAL

Gérard Debroas explique que la Communauté de communes (CCPAL) a la compétence de la gestion et de l'entretien des zones d'activité. Ainsi la zone située sur la commune d'Apt doit être prise en charge par la Comcom. Il y a donc un transfert de charges de la commune d'Apt vers la Comcom. Le montant de ce transfert de charges a été évalué et approuvé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) le 10 juillet 2017. Les conseillers municipaux approuvent ce rapport de la CLECT.

6/APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU PARC DU LUBERON SUITE A L'INTEGRATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES PAYS APT LUBERON ET COTELUB AU PNRL

Les conseillers municipaux donnent à l'unanimité un avis favorable aux adhésions des communautés de communes du Pays d'Apt Luberon et Coté Lub au Parc Naturel Régional du Luberon.

7/MODIFICATION SERVITUDE SUR LE RELARG DES BARBIERS

Claude Jean explique que la Place des Barbiers était une parcelle qui appartenait à une dizaine de familles, que l'on appelle « relarg ». En 2014 un acte a été signé avec les 3 derniers propriétaires pour que la place soit communale contre un euro symbolique et que la commune assume l'entretien. Il avait été noté dans l'acte « étant précisé que les vendeurs et leurs héritiers et les exploitations agricoles sous forme individuelle ou sociétaire dont ils seraient membres pourront garder la possibilité de stocker sur les parcelles AC N° 437 et 440 des matériaux produits et matériels liés à l'agriculture. »

Dans le cadre de l'aménagement de la place du Hameau des Barbiers, cette mention, en accord avec les personnes énoncées, ne concernera plus qu'un partiel de la

parcelle AC N° 440 se limitant à l'Est par le chemin communal N° 16 et au Sud par les parcelles AC N° 168, 189 et 385, environ 400 m2. Les conseillers municipaux approuvent cette modification de servitude sur le relarg du Hameau des Barbiers. Claude Jean signale que des câbles pour la fibre optique vont être passés, il serait souhaitable de prévoir des réserves. André Bonhomme communiquera cette information lors de la réunion mercredi matin en Mairie à 10 h pour présenter un projet.

8/ REMBOURSEMENT DE L'ANNUITE D'EMPRUNT PAR LE BUDGET PARKINGS AU BUDGET MAIRIE

Madame le Maire rappelle que la Commune de Roussillon a acheté deux parcelles en 2015. Un emprunt de 400 000€ a été contracté. Sur ces parcelles, a été réalisé l'extension du parking payant des Ogres. Les redevances sont intégrées dans le budget annexe dit « budget Parkings ». Cependant, c'est le budget communal qui supporte le remboursement de cet emprunt. Gérard Debroas s'est renseigné auprès de la Trésorerie d'Apt . Il est possible que le budget parkings rembourse au budget mairie l'annuité de l'emprunt. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le remboursement par le budget parking de 30 200 € au budget mairie correspondant l'annuité 2017.

9/ DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PARKINGS

Suite au point précédent Gérard Debroas présente les écritures comptables sur le budget parkings :

DEPENSES		RECETTES	
6088 Autres	30 200€	706 Prestations de services	30 200€
<u>TOTAL</u>	<u>30 200€</u>	<u>TOTAL</u>	<u>30 200€</u>

10/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET MAIRIE

M. Gérard Debroas présente les écritures sur le budget mairie :

DEPENSES		RECETTES	
616 Assurances	200€	7788 recettes exceptionnelles	30 200€
6232 Fêtes et cérémonie	3 000€		
6262 Frais de téléphone	2 500€		
6283 Frais de nettoyage	6 000€		
6411 Personnel	14 600€		
6455 Assurance personnel	3 500€		
6574 subventions	400€		
<u>TOTAL</u>	<u>30 200€</u>	<u>TOTAL</u>	<u>30 200€</u>

11/ REPRISE D'UNE CASE AU COLUMBARIUM

Une personne déménage, elle souhaite transférer l'urne funéraire de son époux dans le cimetière de la ville où elle va habiter. Les conseillers municipaux acceptent la reprise de la case K (aucune inscription n'a été réalisée).

12/SUBVENTION 2017 ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

Cette association gère le déboisement des parcelles privées sur notre commune. De gros chantiers ont été réalisés sur notre commune cette année. Les conseillers municipaux décident de verser une subvention de 100 € à cette association.

13/SUBVENTION 2017 FOOT

Suite à la destruction du terrain du stade par les sangliers, le terrain n'a pas été utilisé par l'équipe de football. Gérard Debroas explique qu'en conséquence aucune subvention pour l'entretien du terrain et des vestiaires n'a été versée au club sportif Luberon qui doit assurer cet entretien. L'association recommence à jouer à compter de ce mois-ci. Il propose de verser une subvention de 300 €. Un courrier a été envoyé au Président pour avoir plus d'informations sur le personnel qui intervient. Dans l'immédiat, les conseillers municipaux acceptent de verser une subvention de 300 €.

14/ACCEPTATION DE DON

Pour les 10 ans de la médiathèque différentes personnes ont déposé des chèques à la Mairie. Madame le Maire indique à l'assemblée que, conformément à l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales et à l'article L 1121-4 du code général de la propriété des personnes publiques, une délibération doit être prise pour accepter les dons qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges. En parallèle les personnes pourront bénéficier d'un reçu fiscal. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les dons sans conditions ni charges.

15/PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Claude Jean a rédigé un résumé du rapport annuel de délégation 2016 du Syndicat Durance Ventoux sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :

« Depuis 2008, Suez et le syndicat Durance-Ventoux développent une collaboration des outils de gestion comme AVERTIR, ANTICIPATION, avec le programme de renouvellement des canalisations et la sectorisation orientée sur les objectifs contractuels de l'exploitation des réseaux d'alimentation en eau potable.

ANTICIPER : le programme de renouvellement des canalisations, via l'analyse multicritère est toujours d'actualité puisque le syndicat continue le programme établi pour jusqu'en 2021.

AVERTIR : Les 140 pré-localisateurs permanents installés se perfectionnent avec la mise en place du logiciel appelé NATIONAL AVERTIR. Cette nouvelle interface facilite l'exploitation et l'analyse des bruits permanents sur le réseau avec un pilotage efficace et SMART que Suez a souhaité développer avec le syndicat.

Exploitation de la sectorisation sur l'ensemble du territoire, soit sur les 1587 kilomètres de canalisation.

FAITS MARQUANTS

- ▶ Déploiement de la sectorisation et de la régularisation de pression avec la restructuration des réseaux sur les communes d'Oppède et de Ménerbes et en partie sur Bonnieux.
- ▶ Fin du programme de renouvellement des branchements plomb
- ▶ Mise en service du secteur hydraulique de la Gardette et de la bêche de Gordes-Murs.
- ▶ Démarrage de la station des Iscles à Cheval-Blanc
- ▶ Analyse mensuelle et surveillance plomb sur les champs captant des Iscles à Cheval-Blanc
- ▶ Renouvellement de deux pompes de refoulement de la station des Blayons à Bonnieux.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Technique, tarifaire, performance, action de solidarité.

Les décrets du 2 mai 2007 ont tous en « A ». Idem pour les complémentaires.

LES PERSPECTIVES

- ▶ Réduction de la pression de distribution sur l'ensemble du syndicat
- ▶ Renforcement des réseaux pour sécuriser la distribution et remplacement des fonts grises pour éviter les « eaux rouges ».

Le syndicat comprend 28 communes, il a environ 59 000 clients (particuliers, collectivités et professionnel) ce qui représente environ 57 000 contrats et environ 7 200 000 m³ facturés.

La facture pour 120 m3 pour 2016 est de 236,96€.

ROUSSILLON

Sur notre commune nous avons 57,2 kilomètres de canalisation, 1053 clients et 181027 m3 facturés. Et 6625 m3 dégrevés.

Nous avons eu une casse importante en septembre, 9 branchements réparés et 2 branchements renouvelés. »

Mme le Maire rappelle que dimanche 17 septembre il y a la fête du livre place de la Mairie.

Elle informe qu'il y a 107 élèves à l'école de Roussillon.

Elle mentionne des problèmes au niveau de la Communauté des Gens du Voyages au centre de Roquefure. Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon va alerter Monsieur le Préfet de Vaucluse.

La séance est levée à 20h 55mm.